



**Les amis de l’IIDH –
Fondation René Cassin
Strasbourg**

RÈGLEMENT

PRIX DE MÉMOIRE KAREL VASAK

Article 1. Organisation

Association des amis de la Fondation René Cassin, association de droit local d'Alsace-Moselle, organise un concours libre et gratuit en partenariat avec la Fondation René Cassin.

Article 2. Objet :

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits en Master I ou en Master II de sciences juridiques ou politiques (ou équivalent)¹.

Le mémoire peut être rédigé en français, en anglais, en espagnol ou en italien.

Les candidats choisissent un sujet dans le respect d’une thématique en droit international et européen des droits de l’homme fixée chaque année par le bureau de l’association Les amis la Fondation René Cassin.

Les participants au concours doivent fournir un justificatif de leur inscription et une copie de leur carte d’inscription ainsi que le formulaire d’inscription dûment rempli. Le tout devra être retourné avant le 31 décembre de l’année d’ouverture du concours.

Le mémoire ne doit pas dépasser 100 pages de texte, police Times new roman, interligne 1.5. Il doit être doté d’une bibliographie, d’un index thématique, d’un sommaire et d’une table des matières.

Le mémoire doit être envoyé avant le 31 décembre de l’année suivant l’ouverture du concours. Il doit être adressé en format pdf à l’adresse association@iidh.org.

¹ Fournir la copie de la carte d’étudiant et une attestation d’inscription dans le diplôme.

Article 3. Critères de sélection

Les mémoires sont évaluées sur leur valeur et leur qualité scientifiques.

Article 4. Prix

L'association offre au lauréat son inscription à un des modules de la session d'été organisée par la Fondation René Cassin.

S'il le souhaite, le lauréat peut devenir membre de l'association à compter de l'année de remise du prix. Il est exempté de cotisation pour la première année.

Le bureau de l'association se réserve la possibilité de ne pas décerner de prix si, après délibération, il estime qu'aucun travail ne remplit les conditions et qualités pour être récompenser.

Enfin, le lauréat bénéficie de la gratuité de son adhésion pour l'année en cours à l'association des amis de la Fondation René Cassin.

Article 5. Annonce des résultats et remise des prix

Le lauréat est informé par courriel et invité à venir chercher son prix lors de la session d'été organisée par la Fondation René Cassin.

Article 6. Exclusions

Les mémoires fantaisistes ou plagiaires sont exclus. Les responsables du concours se réservent également le droit d'exclure les mémoires incitant à la discrimination, à la haine ou appelant à la violence.

Article 7. Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraîne l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par le bureau de l'association, souverain dans sa décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.